

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 DECEMBRE 2010

Présidence : M. Adrien de Steiger, Syndic  
Présents : 19 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : Mme Laurence Aebischer et M. Romain Bapst

Excusé: M. Nicolas Bapst.

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00. Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

L'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;  
L'affichage de la convocation au pilier public ;  
L'envoi d'une convocation « tous ménages ».

L'ordre du jour était le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée (il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Budgets 2011
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Rapport de la commission financière
  - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières dans le cadre des travaux de la nouvelle mensuration de la Commune
4. Nomination d'un organe de révision
5. Divers

## **1. Approbation du PV de la dernière assemblée.**

Le PV de la dernière assemblée ne suscite aucune question. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2. Budgets 2011**

### **2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement.**

Le boursier présente le budget de fonctionnement 2011 en y apportant les précisions habituelles. Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 2'951.-.

M. le Syndic apporte quelques compléments d'information se rapportant aux investissements.

La constitution d'un plan d'aménagement local est une exigence pour les communes. Il s'agit d'un travail de plusieurs années du fait de l'intervention de moult services de l'Etat. Selon la nouvelle loi, notre périmètre d'habitat rural n'existera plus. Il s'agira de le classer soit en zone à bâtir, soit en zone agricole ou soit en zone à maintenir. Cette procédure fera donc l'objet de nouvelles informations au fur et mesure de l'avancement des travaux.

C'est avec surprise que le Conseil communal a appris récemment que le secteur de la route entre Autafond et Combes (voire Grolley par la forêt) devait également faire partie de la mensuration cadastrale.

### **2.2. Rapport de la commission financière**

Au nom de la Commission financière, M. Bernard Sturny lit son rapport en concluant par la recommandation à l'assemblée d'accepter le budget.

Questions :

M. Hubert Lauper s'étonne que le montant prévu pour les recettes d'impôts soit aussi faible. Il lui est répondu qu'il est difficile d'estimer un montant fiable pour 2011 alors que nous n'avons même pas tous les avis de taxation pour 2009. Par ailleurs, quelques jeunes contribuables quittent la commune.

M. Hubert Lauper demande si l'on a déjà donné un mandat pour les travaux du plan d'aménagement local.

M. le Syndic répond par la négative et ajoute qu'il ne s'agit pas d'un marché public et qu'il n'est donc pas nécessaire de passer par un appel d'offre.

M. Gilbert Bapst estime qu'il est aberrant de procéder à des mensurations cadastrales dans une forêt où il est interdit de circuler avec des véhicules à moteur. Ceci occasionne des frais inutiles pour les petites communes comme la nôtre.

M. le Syndic répond que le Conseil communal a également été surpris d'apprendre que ce tronçon de route n'était pas aborné et qu'il regrette de ne pas avoir été informé plus tôt.

M. Hubert Lauper pense qu'au vu de la situation actuelle donnant la priorité aux fusions de communes etc., il ne serait pas judicieux de mandater le même urbaniste que la commune de Belfaux pour l'exécution de notre plan d'aménagement local. Cet urbaniste aurait tendance à développer un plan avec une vision de fusion des deux communes.

M. le Syndic répond que nous prenons note de cette remarque mais que finalement c'est le Conseil communal qui donne à l'urbaniste la direction qu'il désire suivre.

### **2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

Au vote final :

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

Le budget d'investissement est accepté à l'unanimité.

### **3. Délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières dans le cadre des travaux de la nouvelle mensuration de la Commune**

M. le Syndic explique que ce sujet se rapporte à la route entre Autafond et Combes où la largeur entre le bord de la route et le terrain varie de 0.50 m à 1 mètre. Il s'agit donc de redéfinir les limites de façon qu'elles soient la plus uniforme possible.

M. Jean-Pierre Bapst demande à quelle largeur s'effectuera cet abornement des routes.

M. le Syndic répond que la situation actuelle est très désordonnée et qu'elle date de plusieurs décennies. Les limites seront placées de manière systématique. Il s'agit donc d'une délégation de compétence pour des opérations liées dans le cadre du verbal de ces travaux.

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

### **4. Nomination d'un organe de révision**

M. le Syndic informe l'assemblée communale de la situation actuelle ainsi que des exigences légales.

Sur proposition du Conseil communal, l'assemblée communale décide de confier le mandat de révision des comptes à FIDUSTAVIA SA, numéro de registre 500793, pour une période de trois ans.

Au vote, cet objet est accepté à l'unanimité.

### **5. Divers**

M. le Syndic informe l'assemblée:

- qu'un courrier a été envoyé au Service des ponts et chaussées pour demander l'interdiction du passage des poids lourds de plus 3,5 tonnes sur nos routes. Dans ce contexte, il y a lieu d'établir un dossier complet avec, entre autres, un comptage des véhicules. Ces travaux devront être publiés avant l'exécution.
- qu'Armasuisse est disposé d'entrer en matière quant à la réfection de la route à la hauteur du stand de tir et d'établir une convention qui l'engage à verser une subvention de 30% pour les frais résultant de cette réfection. A ce sujet, M. Hubert Lauper nous rend attentifs au fait que dans le cas présent, nous ne devrions pas parler de subventions auxquelles nous n'avons pas droit, mais par contre, l'armée doit payer une participation pour « usure anormale » de nos routes par la troupe, conformément à la loi sur les routes.
- que la loi sur l'information entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. A l'aide d'exemples, M. le Syndic donne quelques explications se rapportant à cette loi qui est en quelque sorte le pendant de la loi sur la protection des données.
- qu'un « papillon » a été remis à tous les ménages au sujet de la nouvelle administration communale et il en rappelle le contenu.
- qu'un pique-nique communal sera organisé l'année prochaine avec l'aide d'un groupe de jeunes de la commune. Cette manifestation aura lieu, en principe, le dernier week-end du mois d'août 2011.

M. Gilbert Bapst félicite et remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la pose des nouveaux signaux sur nos routes communales.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h30 en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et invite les participants à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire :

Gérard Brechbühl

Le Syndic :

Adrien de Steiger